

La comparaison du "Coran" et de "Mein Kampf" : que dit le Droit ?

écrit par Maxime | 16 mai 2016



J'ai vu aussi le documentaire évoqué dans l'article ci-dessous et j'ai été choqué du rapprochement avec la « crise migratoire » et les réactions qu'elle suscite.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/05/13/artecomment-parler-de-mein-kampf-sans-citer-lislam/>

Au moins, nous n'avons plus aucune hésitation quant à ce qu'il faut penser d'Arte à ce sujet.

Quant au rapprochement du Coran et de Mein Kampf, il faut être précautionneux du point de vue des risques judiciaires.

Se reporter à la première affaire citée dans mon article:

<http://resistancerepublicaine.com/2016/04/28/inquietantes-condamnations-de-lanceurs-dalerte-sur-lislam/>

Mais la décision émanant d'une cour d'appel, on ne sait pas vraiment ce que cela vaudrait aux yeux de la Cour de cassation.

A titre de comparaison:

« *Gert Wilders, homme politique néerlandais, poursuivi pour avoir critiqué l'islam en comparant le Coran à « Mein Kampf »,*

a été relaxé par les autorités judiciaires néerlandaises, au nom de la liberté d'expression ».

<http://ripostelaique.com/geert-wilders-relaxe-une-victoire-de-la-liberte-dexpression-contre-l%E2%80%99islam.html>

<http://ripostelaique.com/geert-wilders-relaxe-une-victoire-de-la-liberte-dexpression-contre-l%E2%80%99islam.html>